

## COMPTE RENDU DE RECHERCHE

Février 2019

# Filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone

Conséquences de la nouvelle taxe sur le carbone pour les PME de quatre provinces

*Emilie Hayes, analyste des politiques*

L'entrée en vigueur, en avril 2019, du filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, fait craindre aux chefs de PME les répercussions de ce nouveau coût sur leur capacité à croître et à rester concurrentiels, surtout dans la foulée de nouvelles contraintes financières, comme la hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC). Beaucoup de propriétaires sont conscients qu'il faut prendre des mesures pour protéger l'environnement et se sont d'ailleurs employés à réduire leur empreinte carbone, mais la majorité d'entre eux trouvent que ce projet de taxe sur le carbone est profondément injuste.

---

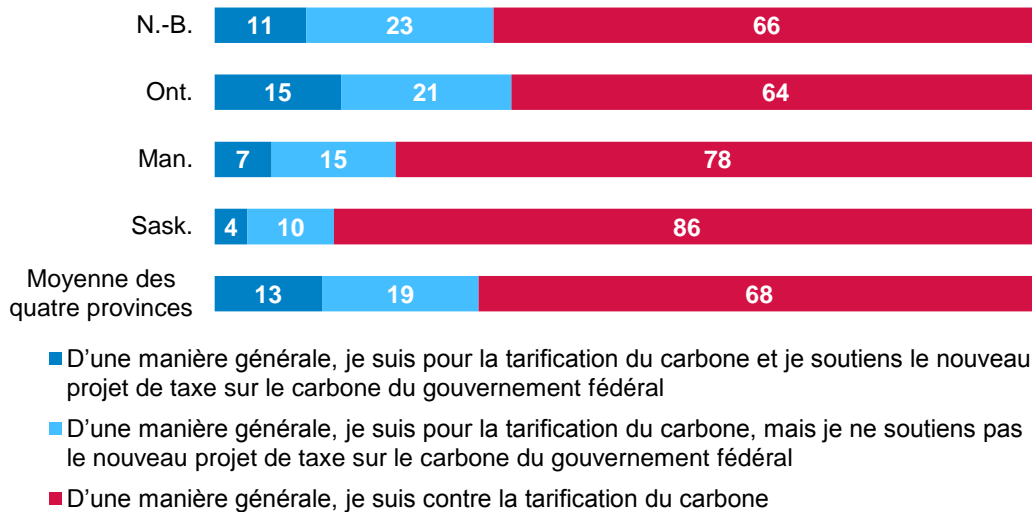
## Introduction

### Les PME s'opposent au projet fédéral de taxe sur le carbone

Quand on leur demande ce qu'ils pensent du projet fédéral de taxe sur le carbone, 87 % des propriétaires de PME de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick disent qu'ils y sont opposés. C'est au Manitoba et en Saskatchewan (Figure 1) que l'opposition est la plus forte, ainsi que dans les secteurs de l'agriculture (85 %) et des ressources naturelles (82 %) des quatre provinces. Bien que la majorité (68 %) des propriétaires désapprouve la tarification du carbone de manière générale, il est intéressant de constater que 19 % des répondants sont contre ce mécanisme fédéral, alors qu'ils sont pour le principe de taxe sur le carbone.

Figure 1

**Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre point de vue sur la tarification du carbone? (% des réponses)**

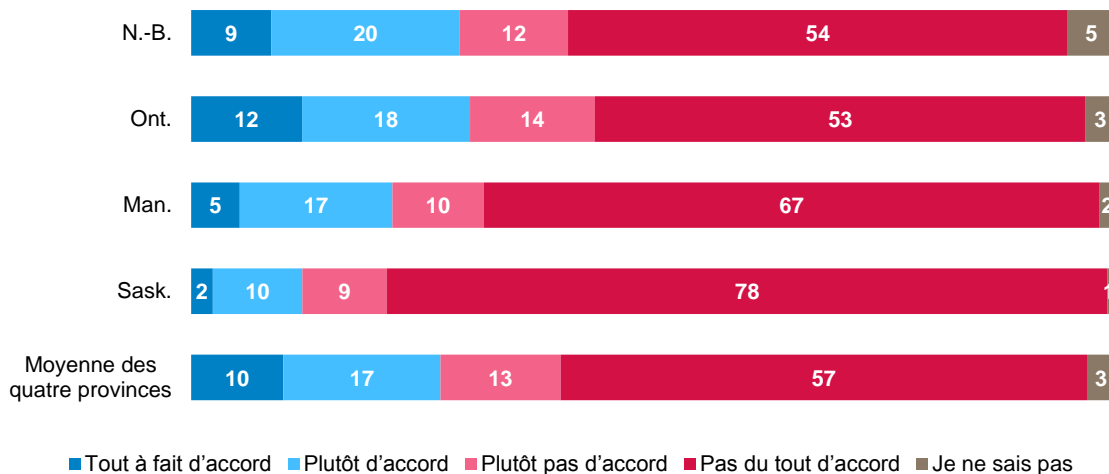


### Les PME estiment que la tarification du carbone n'est pas le meilleur moyen de réduire les émissions

Quand on leur demande si la tarification du carbone est un bon moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de combattre les changements climatiques, 70 % de nos membres se disent plutôt pas d'accord (13 %) ou pas du tout d'accord (57 %). C'est au Manitoba (77 %) et en Saskatchewan (87 %) que cet avis est le plus répandu (Figure 2).

Figure 2

**La tarification du carbone est un bon moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de combattre les changements climatiques. (% des réponses)**



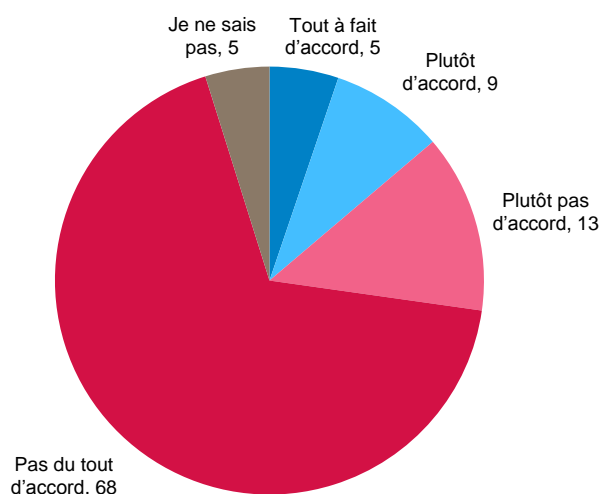
## Les PME ne pourront pas faire payer la facture à leurs clients

Quand il a lancé son projet de taxe sur le carbone, le gouvernement fédéral est parti d'une hypothèse non négligeable. Il a supposé, dans ses estimations des répercussions sur les ménages, qu'il y aurait « un transfert complet des entreprises aux consommateurs »<sup>1</sup>.

Pour vérifier cette hypothèse, la FCEI a demandé à ses membres des quatre provinces s'ils seraient en mesure de faire payer une partie des coûts à leurs clients à court et moyen terme, et si oui, à combien s'élèverait la facture. Ils ont déclaré, dans une proportion de 80 %, que ce ne serait pas facile de repasser ces coûts à leurs clients (Figure 3).

Figure 3

**Mon entreprise pourra facilement absorber les coûts de cette nouvelle taxe ou les refiler à mes clients.**  
(% des réponses)



Par ailleurs, 55 % des propriétaires des quatre provinces, soit plus de la moitié d'entre eux, estiment qu'ils ne pourront rien leur faire payer, et ils sont 25 % à penser être en mesure de repasser moins de 25 % de ces coûts supplémentaires à leurs clients (Figure 4). Et quand on regarde uniquement du côté du secteur agricole, ce premier chiffre grimpe à 77 %.

Ces résultats devraient alarmer les responsables de politiques publiques, car ils montrent que les chefs de PME seront obligés de mettre la main au portefeuille pour payer cette taxe, ce qui pourrait se faire au détriment des salaires, des emplois ou de la croissance de l'entreprise.

*« Tous les prix vont grimper. En Saskatchewan, tout, des aliments à la production, doit être transporté. Les coûts vont augmenter et seront cachés dans le prix des intrants. On ne reverra jamais cet argent. En tant*

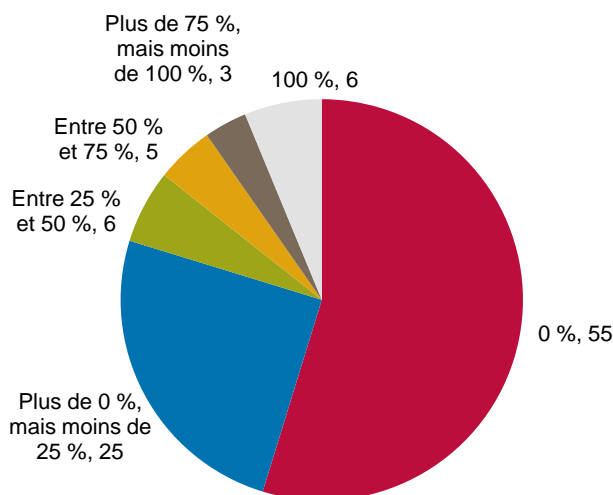
1. Gouvernement du Canada (31 janvier 2019), *Mise à jour de l'automne 2018 : répercussions prévues du système fédéral de tarification de la pollution*. [En ligne]. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/mise-a-jour-automne-2018-repercussions-prevues-systeme-federal-tarification-pollution.html>.

*qu’agriculteurs, on n’a aucun contrôle sur le prix de notre production. Alors comment va-t-on pouvoir assumer cette augmentation? Tout ce que ça va faire, c’est réduire un peu plus notre compétitivité.»*

- Agriculteur de la Saskatchewan

Figure 4

**Quelle portion de la taxe sur le carbone pensez-vous pouvoir repasser à vos clients à court et moyen terme? (% des réponses)**



## **Équité du projet fédéral de taxe sur le carbone : zéro pointé**

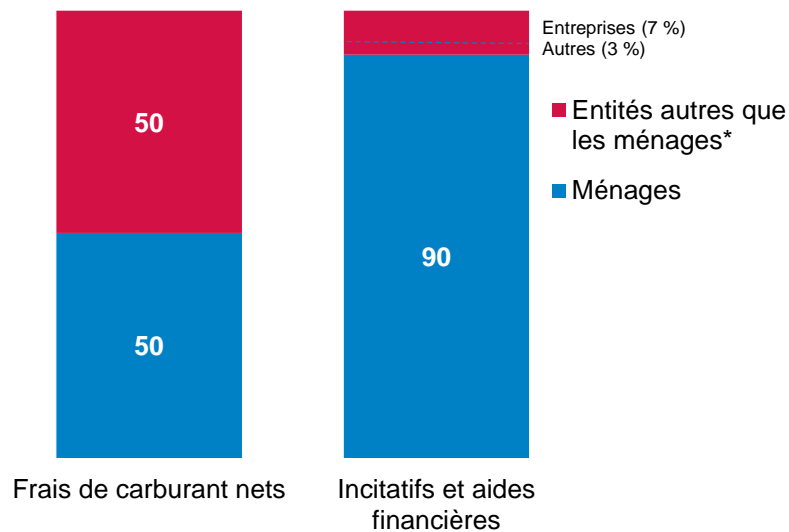
### **Un mécanisme injuste pour les PME**

Dans le cadre des mesures de taxe sur le carbone, le gouvernement fédéral a annoncé qu’il créerait un fonds spécial dans l’objectif de verser 1,5 milliard de dollars sur cinq ans aux PME des quatre provinces. Ce chiffre représente plus ou moins 7 % du total des recettes tirées de la taxe au cours de la même période. Les ménages, quant à eux, bénéficieront d’un remboursement qui, dans bien des cas, sera supérieur au montant déboursé. C’est bien la preuve que la proportion des recettes récoltées auprès des PME sera bien plus grande que ce qui leur sera accordé par l’intermédiaire du fonds spécial.

L’examen des données accessibles au public indique qu’il semble que les entreprises devront assumer directement environ la moitié de ces nouveaux coûts, alors qu’elles ne recevront que moins de 10 % du rajustement (Figure 5). Il est peu probable que celles qui sont les plus durement touchées parviennent à recouvrer la totalité de ces coûts en augmentant leurs prix. Les petits exportateurs seront les premiers concernés, mais les entreprises incapables de faire payer la facture à leurs clients écopent probablement elles aussi sur le plan de la rentabilité ou de la masse salariale.

Figure 5

**Répartition des frais de carburant fédéraux et des aides financières (%)**



Estimations combinées pour les quatre provinces (Sask., Man., Ont. et N.-B.) de 2019-2020 à 2022-2023.

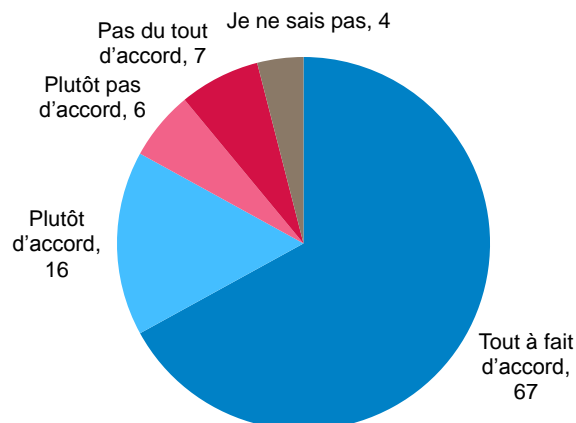
\*S'entend des entreprises, municipalités, établissements d'enseignement, établissements de santé, organismes à but non lucratif et communautés autochtones; sont exclus les participants au régime de tarification fondé sur le rendement.

Source : Estimations de la FCEI tirées de données du plan climatique canadien, du ministère des Finances Canada et de l'École de politique publique de l'Université de Calgary.

On demande aux PME d'absorber une partie disproportionnée de la hausse du prix sur le carbone pour permettre aux ménages d'obtenir des remboursements qui compensent largement l'augmentation de leurs coûts à eux. Il n'est donc pas surprenant que 83 % des propriétaires de PME soient tout à fait d'accord (67 %) ou plutôt d'accord (16 %) pour dire que cette répartition des remboursements est injuste (Figure 6).

Figure 6

**Le plan fédéral actuel consistant à remettre 90 % des recettes provenant de la taxe sur le carbone aux ménages sous la forme de remboursements de taxes ou de subventions fiscales et les 10 % restants aux PME et à d'autres groupes est injuste à l'égard des PME. (% des réponses)**



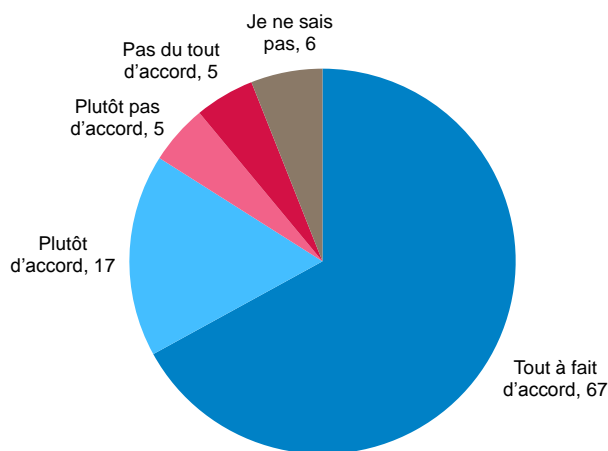
Qui plus est, de peur que ce mécanisme nuise à la compétitivité des entreprises, le gouvernement fédéral a baissé les limites d'émissions du régime de tarification fondé sur le rendement pour certaines grandes entreprises et multinationales de plusieurs secteurs, dont l'industrie du ciment, de la fabrication du fer et de l'acier, et de la production de chaux et d'engrais azotés. Autrement dit, beaucoup de grandes entreprises seront en partie épargnées par ce régime, alors que les PME n'auront pas cette chance.

Or, ce ne sont pas seulement les grandes entreprises qui risquent de perdre sur le plan de la compétitivité. Les membres FCEI craignent eux aussi que cette nouvelle taxe sur le carbone ne fasse qu'augmenter les coûts gouvernementaux imposés à leur entreprise et qu'elle leur donne plus de fil à retordre pour affronter la concurrence mondiale.

Étant donné que les ménages recevront des remboursements et que certains grands émetteurs seront en partie épargnés, ce sont les PME qui, en fin de compte, financeront les remboursements des consommateurs. Quand on leur demande si les PME devraient recevoir des remboursements ou des subventions d'un montant équivalant à la taxe qu'ils paient sur le carbone, plus de 80 % de nos membres des quatre provinces se disent tout à fait d'accord (67 %) ou plutôt d'accord (17 %) (Figure 7).

Figure 7

**Les PME devraient recevoir des remboursements de taxe ou des subventions fiscales d'un montant équivalant à la taxe sur le carbone qu'ils paient. (% des réponses)**



## **Les PME s'emploient déjà à réduire leurs émissions**

Les propriétaires de PME se soucient de l'environnement et prennent déjà des mesures pour réduire leurs émissions. Selon une de nos précédentes études, c'est même le cas de la grande majorité d'entre eux. En effet, 96 % de nos membres déclarent avoir adopté des pratiques écologiques dans leur entreprise ces trois dernières années : recyclage (71 %), réduction de la

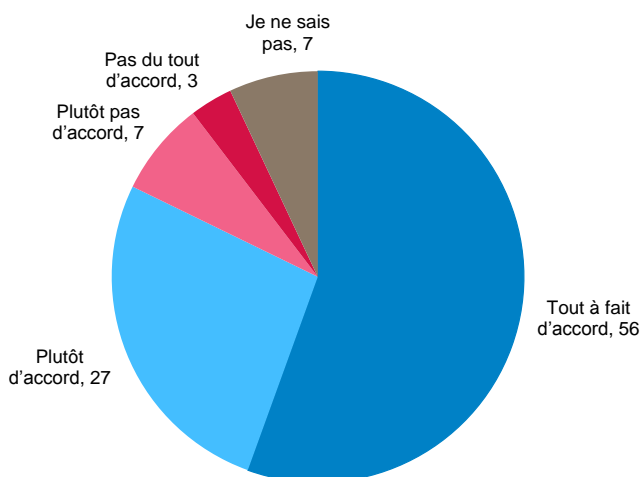
consommation d'électricité (63 %), utilisation de produits écologiques (39 %) et augmentation de l'efficacité énergétique des locaux (33 %)².

À l'origine de ce virage vert figure en premier lieu la motivation personnelle. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils prenaient ces mesures, 84 % de nos membres ont dit qu'ils étaient mus par leurs convictions personnelles, nombre d'entre eux ajoutant que c'était ce qu'il y avait de mieux à faire ou qu'il était de leur responsabilité de protéger l'environnement pour les générations futures³. À l'inverse, les mesures punitives comme les taxes et les frais ont récolté le moins de suffrages.

En fait, 83 % de nos membres déclarent qu'ils ont déjà fait tout ce qu'ils pouvaient pour réduire leurs émissions de carbone (Figure 8). Ce sentiment est récurrent dans les quatre provinces, ainsi que dans tous les secteurs. Dans un récent sondage mené auprès des propriétaires de PME des quatre provinces concernées, nombre d'entre eux ont dit qu'ils avaient déjà réalisé des investissements importants pour réduire leur empreinte carbone et que, par conséquent, ils estimaient que l'ajout de cette taxe sur le carbone était injuste et ne tenait pas compte de leurs démarches.

Figure 8

**J'ai déjà fait tout ce que je pouvais pour réduire les émissions de carbone de mon entreprise. (% des réponses)**



## **Facteurs limitant les réductions d'émissions pour les PME**

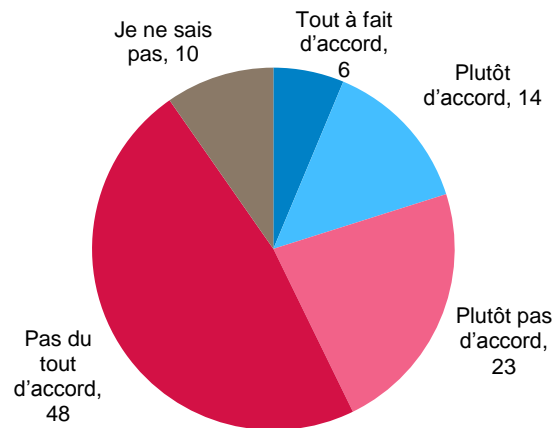
Quand on leur demande s'ils peuvent facilement prendre des mesures pour réduire encore plus les émissions de carbone de leur entreprise, 71 % des membres se disent plutôt pas d'accord (23 %), voire pas du tout d'accord (48 %) (Figure 9). Dans bien des cas, les chefs d'entreprise invoquent comme raison le fait qu'ils ne sont pas propriétaires de leurs locaux ou qu'ils sont limités par les technologies à leur disposition.

2. FCEI, *Croissance verte : comment les PME préparent un avenir plus écologique*, avril 2017.

3. FCEI, *Ibid.*

Figure 9

**Je peux facilement prendre des mesures pour réduire encore plus les émissions de carbone de mon entreprise. (% des réponses)**



*« En tant qu'exploitant d'une entreprise de service comptant une vingtaine de personnes, j'ai l'impression qu'on va subir un fardeau injuste avec cette taxe sur le carbone. On doit se déplacer pour travailler, et on doit apporter des outils et du matériel. Plus de la moitié de mes 23 employés passent la journée à aller d'un chantier à l'autre en voiture. Et vu le travail qu'on fait, on doit conduire des camionnettes et des fourgonnettes. On achète les véhicules les plus écologiques possible, mais il n'y a aucune option électrique ou très économique en carburant qui répond à nos besoins. C'est surtout à ce niveau-là qu'on émet du carbone. »*

- Propriétaire d'une entreprise de construction de l'Ontario

La majorité (71 %) des propriétaires de PME sont plutôt d'accord (20 %) ou tout à fait d'accord (51 %) pour dire qu'en réalité, l'instauration d'une taxe sur le carbone limiterait leur capacité à faire des investissements supplémentaires dans la réduction d'émissions. Cette impression est la plus forte au Manitoba et en Saskatchewan (Figure 10). Selon une autre étude de la FCEI, pour les propriétaires de PME, le deuxième obstacle entravant l'adoption de pratiques écologiques est le coût, juste derrière le fait d'avoir les mains liées (interdiction de modifier le bâtiment, par exemple)<sup>4</sup>.

Le but ultime du projet de tarification du carbone est de réduire les émissions en encourageant les changements de comportement et les mesures en ce sens, mais pour bien des PME, c'est souvent impossible. En effet, il faut reconnaître que beaucoup d'entre elles ont des contraintes financières et que, bien souvent, elles n'ont pas les moyens d'investir dans de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies, même en étant assurées d'y gagner à long terme.

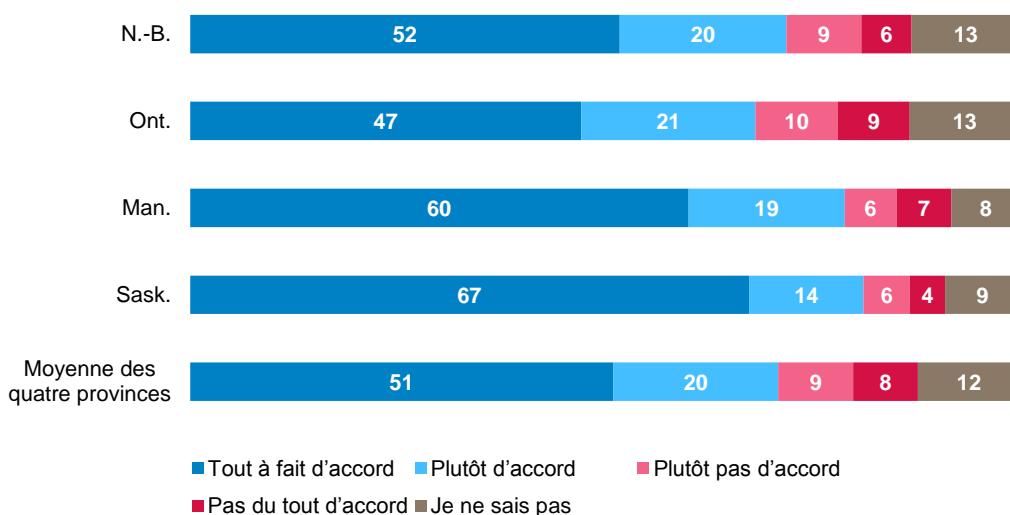
4. FCEI, *op. cit.*



L'arrivée d'une nouvelle taxe sur le carbone nuira encore plus à leur bénéfice net et leur compliquera la tâche quand elles voudront investir dans des mesures écologiques. On obtiendra donc tout le contraire du but recherché.

Figure 10

**Une taxe sur le carbone limiterait ma capacité à faire des investissements supplémentaires pour réduire les émissions de carbone de mon entreprise. (% des réponses)**



Les PME ont souvent plus de mal que les grandes entreprises à obtenir du financement, et c'est aussi parfois le cas quand elles veulent investir dans la réduction de leur empreinte carbone. Les banques et autres institutions financières ont tendance à ne pas accorder de prêts aux PME qui cherchent à faire des améliorations ou des rénovations pour devenir plus écologiques. L'incitatif à l'investissement accéléré (déductions pour amortissement [DPA] accélérées) s'appliquant aux machines, à l'équipement et aux technologies propres pourra s'avérer utile pour les PME qui souhaitent investir dans ce domaine, mais le problème, c'est que beaucoup d'entre elles n'ont pas les fonds en amont.

## Recommandations

De toute évidence, les PME de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick restent opposées au filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone et ne seront pas en mesure de faire payer la facture à leurs clients à court et moyen terme. Par conséquent :

1. Nous exhortons le gouvernement fédéral à **NE PAS** imposer le filet de sécurité dans ces provinces et à collaborer avec chacune d'entre elles pour trouver une stratégie personnalisée de lutte contre les changements climatiques qui ne nuise pas aux PME.
2. Si le gouvernement fédéral décide d'instaurer cette tarification malgré les avertissements mentionnés ci-dessus, il devrait poser les gestes suivants :

- Reverser les recettes tirées de la taxe sur le carbone aux PME des provinces concernées de manière équitable.
  - Veiller à ce que la même proportion de revenus provenant des PME leur soit redistribuée afin qu'elles ne subventionnent pas les remboursements accordés aux ménages.
  - Prendre des mesures compensatrices réduisant le fardeau fiscal global des PME pour qu'elles puissent continuer d'investir dans la réduction des émissions et rester concurrentielles.
3. La FCEI recommande également au gouvernement fédéral d'intégrer certaines idées formulées ci-dessous lorsqu'il déterminera ce qu'il convient de faire du montant total du remboursement à la disposition des PME :
- Permettre au plus grand nombre de PME possible de bénéficier de l'aide tirée des recettes de la taxe sur le carbone en évitant que l'inscription aux programmes soit longue et compliquée.
  - Envisager d'octroyer des financements autres que des subventions, par exemple un crédit d'impôt pour la rénovation, afin de réduire les coûts de mise en œuvre de mesures écologiques.
  - Si un programme de subvention voit le jour, créer deux voies de financement pour les PME :
    - La première concernerait les petits projets faciles à mettre en œuvre et rapides à financer, par exemple l'installation d'un système de réfrigération ou d'un système de chauffage, de ventilation et de climatisation.
    - La seconde concernerait les grands projets qui peuvent exiger un processus plus long, par exemple les rénovations écoénergétiques majeures des bâtiments.
  - Permettre aux entreprises d'accéder au taux de DPA ou de l'additionner à d'autres aides financières du gouvernement pour un même achat.
  - Élargir les catégories de DPA pour les technologies propres (catégories 43.1 et 43.2) en y ajoutant des biens plus pratiques et plus accessibles pour les PME, par exemple des fenêtres et appareils écoénergétiques (groupes frigorifiques, chaudières), des véhicules électriques ou à faibles émissions, des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, etc.
  - Faire connaître aux propriétaires d'entreprise d'autres mesures de réduction de l'empreinte carbone par l'intermédiaire de sites Web, des médias sociaux, ainsi que des associations et des publications du secteur privé.
  - Présenter tous les programmes gouvernementaux sur un seul site, comme PerLE ou la plateforme d'Innovation Canada.

## **Méthode**

Ce document présente les résultats du sondage sur la taxe sur le carbone de la FCEI, une nouvelle enquête menée en ligne du 9 au 27 novembre 2018 auprès de 3 527 membres de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick. La marge d'erreur est de 1,7 %, 19 fois sur 20.